

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [joanne morel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a20b3675fb582bdf2f097146>

Date d'obtention : 2024-03-14 17:46:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Quand arrive la dénonciation, une rencontre individuelle avec la personne qui est l'auteur du signalement est nécessaire.

Lors de cette rencontre, il y aura évaluation de l'incident et la grille sera complétée, sauf si le dénonciateur est un parent et que la situation a eu lieu à l'extérieur de l'école. Il sera alors dirigé au service de police

Dans le contexte d'une rencontre pour prendre les informations, importance de vérifier si d'autres jeunes impliqués

Que le jeune soit impulsif ou malveillant et collaborant ou non, un appel sera logé aux policiers

Par la suite, si l'intention est malveillante, la direction confisque le téléphone,

La dpj devra être appelée par l'intervenant afin de les informer de la situation, et bien sûr, les parents auront été contacté.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Quelque soit la personne qui dénonce, une rencontre avec l'auteur initial doit avoir lieu, afin de remplir la fiche de signalement; exception faite si c'est un parent qui nous demande d'intervenir, il sera alors dirigé au service de police.

Dans un contexte où le geste serait consentant, de nature impulsive et non malveillante, il est nécessaire de contacter le service de police également.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de la situation, ainsi que la conclusion à porter

L'évaluation demande une certaine rigueur, afin de bien déterminer la nature du geste et les prochaines étapes à faire.